



ARRETE
PORTANT TABLEAU D'AVANCEMENT DE GRADE
POUR L'ANNEE 2026

RH-2026-0098

Le maire de Cannes-Ecluse,
 Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L.552-23 à L.552-31,
 Vu le décret n°2016-1382 du 12 octobre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,
 Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
 Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,
 Vu le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,
 Vu le décret n°2016-1798 du 20 décembre 2016 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés,
 Vu le décret n°2006-1694 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des ATSEM.
 Vu le tableau des effectifs de la ville de Cannes-Ecluse,
 Vu la délibération n°38/04/2012 en date du 02 avril 2012 définissant les ratios d'avancement de grade pour l'ensemble des grades de la collectivité,
 Vu l'arrêté n° AG-2026-002 en date 1^{er} juillet 2026 portant sur les lignes directrices de gestion de la commune de Cannes-Ecluse pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2032,

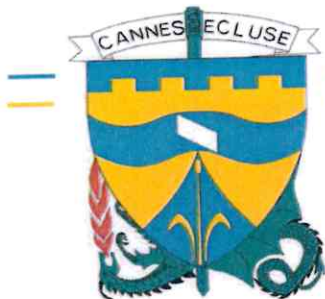
ARRETE

ARTICLE 1 : le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe est établi comme suit :

N°	Nom - Prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	ROMASKA Catherine	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026

ARTICLE 2 : le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal est établi comme suit :

N°	Nom - Prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	CAYE Frédéric	Agent de maîtrise	1 ^{er} octobre 2026



ARTICLE 3 : le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 1^{ère} classe est établi comme suit :

N°	Nom - Prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	RENARD Céline	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026
2	MIRRE Guylène	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026
3	SAUVAGE Elisabeth	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026

ARTICLE 4 : le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe est établi comme suit :

N°	Nom - Prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	SAVIGNAT Cindy	Adjoint d'animation	1 ^{er} octobre 2026

ARTICLE 5 : le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2^{ème} classe est établi comme suit :

N°	Nom - Prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	BENTALEB Hayat	Adjoint technique	1 ^{er} octobre 2026
2	LEGRAS Kévin	Adjoint technique	1 ^{er} octobre 2026
3	MARTIN Patrice	Adjoint technique	1 ^{er} octobre 2026
4	BERTAUT Sabine	Adjoint technique	1 ^{er} octobre 2026

ARTICLE 6 : le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe est établi comme suit :

N°	Nom - Prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	BATILLIOT Mathilde	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	1 ^{er} octobre 2026



ARTICLE 7 : le tableau annuel d'avancement au grade d'ATSEM principal 1^{ère} classe est établi comme suit :

N°	Nom - Prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	SEGUY Céline	ATSEM	1 ^{er} octobre 2026

ARTICLE 8 : le tableau annuel de la promotion interne au grade d'attaché principal est établi comme suit :

N°	Nom - Prénom	Grade	Date d'effet de la nomination
1	LACHENAIT Lauriane	Attaché	1 ^{er} octobre 2026

ARTICLE 9 : les nominations seront effectuées dans l'ordre d'inscription des agents sur le tableau annuel d'avancement, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours.

ARTICLE 10 : la directrice générale des services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Centre Départemental de Gestion de Seine et Marne.

Fait à Cannes-Ecluse, le 23 juillet 2026.

Le Maire

Denis MIGUET.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de Melun – 43 rue du Général de Gaulle – 77000 MELUN, dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification.
Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérécourse citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.